

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 9

Artikel: Un train de notaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS
datent du 1er janvier, du
1er avril, du 1er juillet ou
du 1er octobre.

Disette d'épouseurs.

Une jeune fille appartenant à une famille bourgeoise, faisant l'autre jour ses confidences à une amie de sa mère, lui disait : « Je n'aurai qu'une dot bien modeste, c'est vrai, mais j'ai été bien élevée, j'ai reçu une bonne instruction, je connais la musique, et les travaux utiles, la couture, la cuisine et autres soins du ménage ne me sont point étrangers. Eh bien, malgré cela, personne jusqu'ici n'a fait mine de demander ma main. »

» A quoi donc servent le mérite, les talents, les avantages physiques, — puisqu'on m'assure que je suis jolie ?... — A rien. L'argent seul est le grand mobile du jour.

» Et cependant ma famille n'a négligé aucune occasion de me lancer un peu dans le monde : j'ai assisté à nombre de fêtes, de soirées, de bals, où j'ai même eu beaucoup de succès. J'ai dansé des nuits entières avec des jeunes gens de 20 à 23 ans, qui avaient l'air de me trouver ravissante ; mais des demandes en mariage, des épouseurs... jamais !

» Que voulez-vous, je ne suis pas riche... »

Quoiqu'on en puisse dire, il y a quelque chose de parfaitement vrai dans ce raisonnement de jeune fille, et ces choses-là se voient un peu partout ; nous n'en voulons d'autre preuve que cet article cueilli dans un journal anglais :

« Que les jeunes filles anglaises, et aussi leurs mères sont grandement dignes de pitié, c'est ce qui ne saurait faire de doute. Depuis bien des années, nous entendons leur plaintive clamour : les hommes, hélas, ne veulent plus danser et ne veulent plus se marier ! Ce n'est pas qu'ils aient renoncé à l'amour, il s'en faut ; mais le mariage ne leur dit plus rien ! Combien de fois un amoureux nous a dit : « C'est la plus chère créature, la seule créature qui plaise à mon cœur ; mais voyez mes revenus ?... »

Pour tirer la question au clair, j'ai étudié les statistiques matrimoniales, et voici les résultats que j'en ai conclus. Je vais essayer de montrer la probabilité du mariage aux divers âges de l'homme, et indiquer ainsi à quel moment de la

vie de l'homme se développe le plus sa tendance matrimoniale. Mes chiffres se rapporteront seulement aux classes supérieures et moyennes de la société ; car dans les classes inférieures, chez les ouvriers et les paysans, le cas est tout autre.

Prenons mille jeunes gens à l'âge de vingt ans, et suivons-les jusqu'à vingt-cinq ans. Des mille, vingt-et-un seulement se seront mariés : et cela, en dépit de cinq printemps, durant lesquels, comme nous dit le poète, « la fantaisie du jeune homme se tourne complaisamment aux pensées d'amour. » Prendons ensuite mille jeunes hommes de vingt-cinq ans, et suivons-les jusqu'à trente ans. Sur les mille, quatre-vingt-quatorze se seront mariés. De trente à trente-cinq ans, il y en aura cent trente-huit sur mille. Voici d'ailleurs le tableau complet :

De 20 à 25 ans . . .	21 mariages
» 25 à 30 » . . .	94 »
» 30 à 35 » . . .	138 »
» 35 à 40 » . . .	147 »
» 40 à 45 » . . .	122 »
» 45 à 50 » . . .	79 »
» 50 à 55 » . . .	43 »
» 55 à 60 » . . .	34 »
» 60 à 65 » . . .	19 »
» 65 à 70 » . . .	5 »
» 70 à 75 » . . .	3 »
» 75 à 80 » . . .	1/2 »

Nous ne saurions trop recommander aux jeunes filles d'étudier avec soin ce tableau. Averties par lui, elle n'égarteront plus leurs doux sourires et leurs gentils regards sur des jeunes gens de moins de trente ans. Elles laisseront ces jeunes gens en compagnie des douairières et des vieilles filles, tandis que c'est aux hommes de trente à quarante-cinq ans que s'adressera le maximum de l'attention des jeunes filles.

Le meilleur âge, c'est de trente-cinq à quarante ans. Puisque sur mille jeunes gens de moins de vingt-cinq ans, vingt-et-un seulement se marient, on est épouvanté à la pensée de la quantité de « flirtations » qui demeurent sans résultat.

On ne sera pas surpris d'apprendre qu'un veuf a plus de penchant au mariage qu'un célibataire du même âge. Voici ce que donne la statistique pour mille veufs :

De 45 à 50 ans . . .	110 mariages
» 50 à 55 » . . .	93 »
» 55 à 60 » . . .	75 »
» 60 à 65 » . . .	57 »
» 65 à 70 » . . .	36 »
» 70 à 75 » . . .	18 »
» 75 à 80 » . . .	5 »

Nous ferons tout de suite remarquer aux jeunes filles que la poursuite d'un veuf de cinquante ans vaut mieux pour elles que celle d'un jeune homme de vingt-cinq ans. Qu'elles songent même aux affections réglées, mesurées, éprouvées du veuf, et qu'elles n'hésitent pas. Un vieux garçon de soixante ans ne vaut plus rien ; mais un veuf de cet âge est une occasion excellente.

Un résultat important de notre enquête c'est d'établir définitivement qu'il n'est pas possible d'appeler quelqu'un un *célibataire endurci* avant qu'il n'ait atteint l'âge de cinquante ans : au-delà même de cet âge, il y a de fortes chances de le voir s'amender. Mais la conduite des jeunes gens de moins de vingt-cinq ans est peu intéressante. »

Un train de notaires.

On sait que la cataracte du Niagara, cette merveille de la nature, est l'objet de projets grandioses. Il ne s'agit de rien moins que de bâtrir sur ces rives à demi habitées aujourd'hui une ville immense (*Cataract City*), et d'exploiter la force motrice inépuisable qu'on peut tirer de cette colossale chute d'eau, pour faire tourner à volonté une infinité de machines à filer le coton, à triturer la pâte de papier, à tisser les étoffes, à travailler le métal, etc., etc.

Donc cette force majestueuse que la nature avait placée là dans l'immensité déserte, ce tonnerre dont on entend les roulements à 70 kilomètres à la ronde, va devenir un docile instrument dans la main de l'homme. La chute du Niagara représente une force de 17 millions de chevaux-vapeur. C'est l'équivalent de plus du tiers de toutes les forces vapeur réunies du monde entier.

Une puissante société s'est fondée là-bas, et le capital, de 100 millions, a été vite souscrit. Elle a pour chef un homme du plus haut mérite, M. Adams, directeur du chemin de fer du Niagara.

La première chose à faire était l'achat rapide des terrains avoisinant la chute. Lorsque le plan cadastral de toutes les propriétés riveraines de la chute, sur le côté droit américain — le côté gauche est territoire canadien — fut relevé, M. Adams fit chauffer à New-York, certain soir, un train spécial à destination de Niagara. « Dans ce train, nous dit le *Figaro*, auquel nous empruntons ces curieux détails, on fit monter mystérieusement 300 notaires, doublés de 300 greffiers, portant des sacs pleins de dollars et des portefeuilles bourrés de billets de banque.

Ce train de notaires arriva le matin suivant à Niagara. Chaque notaire était muni du fameux plan et savait d'avance chez quel propriétaire il devait se rendre en sautant de wagon.

Aussi ce matin-là, à la même minute, nos 300 notaires tombèrent à l'improvisée chez 300 propriétaires différents qui n'attendaient point leur visite.

Sans qu'ils aient eu le temps de se consulter entre eux, on leur proposa l'achat de leur terrain, on leur présenta un contrat en règle, prêt à signer, et, ce qui était le plus important, on déposa sur table l'or et les billets de banque du marché ; c'était irrésistible, et presque tout le monde signa et palpa, sans se douter de rien.

Ces terrains ont été payés 3800 francs environ l'hectare.

Que dites-vous de cette façon de procéder ? Et ce train de 300 notaires, quel joli motif d'opérette !

Mais ce n'est pas tout : un concurrent pouvait s'emparer du côté gauche de la rivière et gêner la société Adams en établissant une autre usine monstre sur la rive canadienne.

On est yankee ou on ne l'est pas.

Au moment où opéraient les 300 notaires, la société signait un traité avec le gouvernement canadien et s'obligeait à lui payer pendant trente ans, à la condition expresse qu'il ne laisserait point s'établir de concurrent sur sa rive, des annuités variant par progression continue de 125,000 à 175,000 francs. A partir de ce jour-là, le Niagara tout entier appartenait à M. Adams.

Parlez-moi de faire des affaires de cette façon-là ! »

Lè vôtès.

Déman, grantès vôtès ! Mè peinso que tot lo mondo là va allâ, lè z'ons po ein-voysi dâi bons conseillers pè Lozena, dâi z'autre po férè nonma clliâo dè lào parti ào bin ion dâo veladzo, et dâi troisiémo... po bâirè on verro à bon compto.

— Po vôtâ ein bon citoyein, désâi l'autre dzo, vai la fordze, noutron syndiquo, ye faut adé vôtâ po clliâo que sont dâi bravès dzeins, tot d'aboo, qu'ont

lo mé dè cabosse et que sâvont cein que volliont.

— Adon, se l'est dinsè, fâ lo taipi, porquiè fa-t-on duè listès, et porquiè ne vôtè-i-on pas ti po lè mémo, po lè pe bons ?

— Ah bin, me n'ami Djan, po cein que dein on sacllio coumeint lo noutro, iô y'ein a prâo dè capablio, Dieu sâi bénî, on vôtè po clliâo qu'on âmè lo mî et que vo vont, kâ n'ia pas fauta d'avâi étâ dein lè grantès z'écoulès dè velès ào bin dè savâi bin bragâ po étré bon conseiller. Vouaite vâi lo Louis à Marque ! tot payssan que l'est, ne sè laisse pas eimbéguinâ pè lè z'avocats et lè sâ remotsi ào tot fin. Et pi se faut dâi minamor pè lo Grand Conset, n'ein faut pas trâo ; font paidrè dâo teimps ; poru qu'on lâi satsè bin vôtâ et qu'on pouessè derè son mot dein lè tenabliès, ào bin tsi Bize, que cein vaut tot atant, l'est bon!...

— Eh bin, désâi lo taipi ein sè rein-torneint, à son vesin, lo greffier, faront bin cein que voudront ; mà sein lo pas que vé vôtâ déman.

— Et porquiè ?

— Po cein que m'ein fotto pas mau ! Et pi la maiti dâo teimps clliâo gaillâ por quoi on vôtè vo fout boun' asseim-biant lè dzo devant, et ein après cein n'est pequa lo mémo afférè. Et pi que cein rapporté te d'allâ vôtâ ? Rein que dè dépeinsâ et dè paidrè son teimps. Y'amo mi allâ teindrè mè trapès, et dâo diabilo se vé vôtâ !

— Eh bin, tot parâi, tè faut veni, et pi quand tè busséri avoué lo câodo, te mè sédre et n'âodreint dein on pâilo per amont, iô ne trovreint dâi dzeins que bâivont, et ne bâreint assebin tant qu'on ein voudrà.

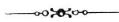
— Na tè dio, lài vu pas allâ.

— Mâ tè ne sâ pas ! on va bâirè tot po rein, kâ tot cé vin sè vâo trovâ payi et cein ne vâo pas no cotâ onna centime ; mà foudrà bin vôtâ, et te vâo prâo savâi quoi foudrà mettrè, ma se tè ne com-preind pas lo tè deri à l'orolhie.

— A quinna hâora vâo-tou parti ?

— A midzo.

— Eh bin crie-mè ein passeint : mè trapès pâovont bin atteindrè !



L'ANNÉE DE LA MISÈRE

par L. FAVRAT.

III

— Viens vite, Judith, cria le petit Jaques, d'aussi loin qu'il aperçut sa sœur, le cousin est chez nous. Le petit garçon ne savait rien de rien, mais il avait bientôt compris que les visites du cousin de Montpreveyres n'étaient point indifférentes à sa Judette, comme il appelaient sa sœur, et il avait voulu être le premier à lui annoncer une bonne nouvelle. Viens vite !

— Et que dit-il de bon, le cousin ?

— Je ne sais pas. Vois-tu, Judette, le beau crutz qu'il m'a donné ; il y a l'ours dessus.

— Bah ! il t'a donné ce beau crutz ? a-t-il apporté des papiers, le cousin ?

— Oui, il y en a trois ou quatre ; le père a mis ses lunettes pour regarder dedans.

— Oui ? dit-elle encore, en rajustant son tablier et en replantant son peigne. Tiens, porte ce rateau à la grange, si tu veux toujours être mon petit Jaques.

Ces papiers, c'étaient les annonces. Le cousin les avait fait écrire par le régent de Montpreveyres et il venait les faire signer. Jeanne-Marie l'avait cordialement reçue : elle avait pris son parti de se séparer de sa fille pendant l'hiver, — qui sait du reste si elle ne se réjouissait pas de voir sa belle Judith en habits de noces ? — et son grain de gaité lui était revenu. Quant à Pierre à Claude, il avait promptement fait chercher deux bouteilles de nouveau à l'auberge du Chalet-à-Gobet, afin que les promis pussent trinquer et qu'il y eût de quoi boire à leur santé.

La veillée fut gaie, et le cousin lui-même, qu'une certaine gêne rendait souvent timide au sein de sa nouvelle famille, se laissa entraîner au joyeux courant de l'intimité et du franc-rire.

L'oncle raconta de bien jolies choses des Français, des Lémans et des Kaiserlis, et comme quoi il avait mis dans la fontaine, à Sarnen, le Français qui lui avait brisé sa pipe ; mais Jeanne-Marie ne demeura pas en arrière, et oubliant, pour ce soir-là, les appréhensions que la dureté des temps faisait naître, elle tira de ses souvenirs les plus curieux détails sur les fêtes villageoises qui se faisaient autrefois. Pierre à Claude raconta la querelle survenue entre la commune d'Epalinges et celle de Lausanne au sujet des parcours, et prouva ensuite, je ne sais d'après quels documents, qu'à Lausanne, la cloche qui sonne trois heures à St-François, appartenait jadis à la commune d'Epalinges, à preuve, disait-il, le bégue¹ qu'elle porte en relief. Enfin, de récit en récit, on en vint à s'apercevoir qu'il se faisait tard et il fallut se séparer. Le cousin serra la main à tout le monde et sortit suivi de l'oncle, qui l'accompagna jusqu'au sentier en l'entretenant de sa filleule : Ma foi, cousin, je te félicite, tu auras une brave femme... Ah ! mais, dis donc, à quand la noce, car il faut bien que je me mette en mesure d'y figurer et que je me fasse faire un habit. Mais tant pis pour votre nouvelle mode, je mets le rabâlais (sorte de chapeau à retroussis) et je garde la cadenette, seulement la Judette m'achètera un ruban neuf. Je vais m'ennuyer de ma filleule. Tu la ramèneras de temps en temps par ici, hein ?

— Oh ! nous ne serons pas bien loin les uns des autres.

— Hum ! hum ! une fois marié, tu trouveras peut-être le chemin plus long ; ou a ses affaires, on a ceci, on a cela, et finalement on reste chez soi. Adieu ! le bonsoir à la maison !

— Adieu ! au revoir !

— A la noce, hein ? Prends à droite, par le pré, le chemin ne vaut rien par là.

L'oncle le suivit du regard un instant encore ; puis, le voyant sur le bon chemin, il revint sur ses pas, secoua sa pipe et entra à l'étable où était son lit. Judith s'était aussi retirée ; seul, Pierre à Claude était encore à fumer près du feu, tandis que Jeanne-Marie enveloppait de feuilles de bette le beurre

¹ Oie mâle, jars ; oiseau qui, dit-on, figurait sur la banière d'Epalinges.